

Conseil Municipal

mardi 27 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-septième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mardi 20 juin 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle des Mariages, sous la présidence de FONTAINE Jean-Paul.

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, M. NOIRET Patrick, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, MME DEVIGNE Stella, M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine, M. BASTIEN Guillaume, MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALSKI Emilie, M. LACAILLE René, MME MARTINACHE Sonia.

EXCUSES : M. DANCOINE Thierry par pouvoir à M. BAVIER Bernard, MME MARFIL Nicole par pouvoir à M. PIESSET Arnaud, M. PIOTROWSKI Georges par pouvoir à M. JENDRASZEK Michel, MME SOLTANI Nacera par pouvoir à MME MARTINACHE Sonia, M. KLEE Alain par pouvoir à M. LACAILLE René.

ABSENTS : M. ROBIN Bruno, M. LENGLIN Joël.

Secrétaire de séance : KOSMALSKI Emilie.

OBJET : 2023-3-07

RÉTROCESSION AU COLUMBARIUM COMMUNAL - Demande de Madame PAWLACZYK Geneviève

Monsieur le Maire informe l'Assemblée d'un courrier reçu de Madame Geneviève PAWLACZYK, domiciliée à LALLAING (59167) - 79 avenue de la république, sollicitant la rétrocession d'une concession au columbarium dans le cimetière communal, enregistrée sous le n°72 Case n° H.5, acquise en août 2011.

Mme PAWLACZYK Geneviève souhaite inhumer les urnes de son époux et de son fils tous deux défunts dans la cavurne CU-3 n°17.

Monsieur le Maire propose le rachat de cette concession suivant :

- l'article 43 de l'arrêté du règlement du cimetière communal,
 - la délibération n° 2021-1-03 en date du 9 mars 2021 fixant les modalités d'achat et renouvellement des concessions,
- déduction faite du remplacement de la plaque de fermeture de la concession au columbarium, gravée à l'époque, dont le coût a été fixé par devis à 324 € par la Marbrerie SLOSSE d'Orchies.

Le coût de rachat calculé comme suit : $(894,54 \text{ €} \times 18/30 - 324 \text{ €})$ est donc fixé à 212,72 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le rachat de la concession au columbarium enregistrée sous le n°72 Case n°H.5 appartenant à Mme PAWLACZYK Geneviève, pour un montant de **212,72 €** (deux cent douze euros et soixante-douze centimes).

Résultats de vote :

Pour : 27 voix M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry est un vote par pouvoir de BAVIER Bernard, MME MARTIN Christelle, M. PIESET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, MME MARFIL Nicole est un vote par pouvoir de PIESET Arnaud, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, M. NOIRET Patrick, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges est un vote par pouvoir de JENDRASZEK Michel, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALKI Emilie, M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera est un vote par pouvoir de MARTINACHE Sonia, M. KLEE Alain est un vote par pouvoir de LACAILLE René, MME MARTINACHE Sonia.

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Maire

M. Fontaine Jean-Paul